


## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 novembre 2017

### Rapport au Parlement fédéral : Accueil des demandeurs d'asile



**Dans son rapport à la Chambre des représentants, la Cour des comptes conclut que l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) maîtrise, en collaboration avec les partenaires, l'afflux de demandeurs d'asile. Ces derniers séjournent en moyenne trop longtemps en centre collectif et les informations quant au coût et à la qualité de l'accueil restent insuffisantes. En outre, la réglementation n'est pas encore au point. Un certain nombre d'arrêtés d'exécution, en matière de normes qualitatives par exemple, font ainsi encore défaut.**

Fedasil et ses partenaires (tels que la Croix-Rouge et les CPAS) fournissent aux demandeurs d'asile une aide matérielle dans des centres d'accueil collectif ou des places d'accueil individuelles. Le nombre de demandeurs d'asile varie fortement. Ainsi, 18.710 personnes ont demandé l'asile en 2016, alors qu'elles avaient été 44.760 en 2015. Le budget 2016 prévoyait 608 millions d'euros pour Fedasil, un montant réduit à 482 millions d'euros pour 2017 vu le nombre décroissant de demandeurs d'asile.

Début 2017, la durée moyenne du séjour en centre collectif était de treize mois. Environ 300 personnes ont séjourné plus de deux ans en centre collectif, tandis que des places d'accueil individuelles sont disponibles. La durée du séjour en centre collectif résulte de la longueur de la procédure d'asile ainsi que de la décision du secrétaire d'État de réserver l'accueil individuel aux personnes vulnérables et à celles qui ont de fortes chances de voir leur demande acceptée ou qui ont déjà reçu une réponse positive.

Pendant la crise migratoire de 2015 et du début 2016, Fedasil est parvenue à offrir un accueil suffisant en collaboration avec les partenaires. Ces derniers ont pu doubler leur capacité d'accueil. La création de places supplémentaires par adjudications publiques s'est, pour sa part, avérée moins positive.

Le réseau d'accueil collectif a été réduit après la crise migratoire sans tenir compte de critères de qualité et de coût. Fedasil ne dispose pas de données tangibles sur ces critères pour chaque centre d'accueil.

Le coût de l'accueil collectif n'est pas établi avec précision. Les différences entre les publics cibles des centres, notamment, compliquent les comparaisons de coûts. La Cour constate néanmoins que l'accueil individuel est moins cher que l'accueil collectif.

Fedasil travaille à définir des normes qualitatives et réalise des audits. L'Agence a aussi lancé un projet d'informatisation. Ses partenaires traditionnels n'ont toutefois pas encore marqué leur accord pour collaborer pleinement à ces projets. L'absence d'accord entrave l'application des normes et la gestion du réseau. Elle empêche aussi d'appréhender la qualité du réseau d'accueil.

Fedasil n'a pas une connaissance exhaustive de la situation au sein du réseau d'accueil. Le projet d'informatisation qu'elle a entamé peut lui permettre d'y remédier.

Fedasil ignore pour l'heure combien de personnes vulnérables nécessitant un accueil spécifique se trouvent dans le réseau d'accueil. L'évaluation des vulnérabilités et des besoins particuliers n'est souvent pas réalisée ou alors elle ne l'est que de manière sommaire ou trop tard. Elle débouche rarement sur un transfert vers une place d'accueil plus appropriée.

La Cour des comptes a formulé des recommandations au secrétaire d'État et à Fedasil. Tous deux se rallient largement aux conclusions et recommandations de la Cour.

#### **Informations pour la presse**

*La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.*

*Le rapport « Accueil des demandeurs d'asile » a été transmis au Parlement fédéral. Ce rapport, la synthèse et ce communiqué de presse sont disponibles sur [www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be).*